



Aux capitaines d'équipages Solex,

Vous trouverez ci-joint, le règlement de la course, la feuille d'engagement du 24 et 25 Aout 2013.

Nous vous demandons à chacun d'entre vous de lire attentivement l'intégralité du règlement.

Pour tout renseignement concernant le dossier d'inscription, vous pouvez contacter :

Miguel GEORGEAULT
Forestic Bihan
29860 PLOUVIEN
Miguel.georgeault@orange.fr



Comment s'inscrire ?

1 - Tout dossier d'engagement doit comporter obligatoirement :

- ✓ Une feuille d'engagement ci-jointe, à compléter très lisiblement ;
- ✓ Une autorisation parentale pour les coureurs de moins de 18 ans ;
- ✓ Une enveloppe timbrée au tarif rapide en vigueur à l'adresse du responsable d'équipage ; pour renvoi de la confirmation d'inscription.
- ✓ Un chèque de caution de 70 €
- ✓ Un chèque d'inscriptions.

- ✓ Document à retourner à l'adresse suivante :

**GEORGEAULT Miguel
Forestic Bihan
29860 PLOUVIEN**

**❖ Date limite d'envoi 4 Aout, cachet poste faisant foi, en cas de retard,
Un créneau commissaire supplémentaire sera ajouter à l'équipage pour le retard
du dossier à partir du 6 Aout 2013,**

2- Les droits d'inscriptions :

- ✓ **50 € week (Samedi et dimanche)** par solex (tarif avec transpondeur)
- ✓ **50 € que le samedi**, par solex (tarif avec transpondeur)
- ✓ **20 € que le Dimanche**, par solex (tarif avec transpondeur)
- ✓ **Gratuit pour le solex supplémentaire le dimanche à condition que le solex soit différent de la catégorie engagée du solex le week**, (tarif avec transpondeur)
- ✓ **Un chèque de 70 € comme caution commissaire (obligatoire)**
- ✓ Un chèque de caution transpondeur de **100 €**, vous sera demandez le jour de l'inscription.

- ✓ Une plancha géante sera organisé le 24 Aout au soir.
Prix du repas adulte (par personne) : **12 €**
Prix du repas enfant (- 12ans) : **5€**

**Miguel GEORGEAULT
Forestic Bihan
29860 PLOUVIEN**
Miguel.georgeault@orange.fr



Chèque à l'ordre de « SOLEX IROISE »

REGLEMENT DU 24 ET 25 AOUT 2013

L'association Solex Iroise de Guilers organise une course du challenge Bretagne et Pays de la Loire ; du Trophée solex compétition sur une endurance de 6 heures et des manches de vitesses.

Le règlement national du 50 à galet sera appliqué dans son intégralité (cf. ci-joint), plus le règlement particulier d'organisation ci-dessous :

Article 1 :

Un équipage peut être constitué de 2 ou 3 pilotes s'ils courent sur la même machine le 24 Aout (Endurance). Le 1^{er} pilote est désigné comme responsable d'équipage. Pilotes de **14 à 18 ans munis du CASM et autorisation parentale**, pilotes de 18 ans et plus munis du permis de conduire ou **CASM**.
Par suite de défaillance ou d'accident d'un pilote, les équipiers pourront terminer la course. En cas d'accident sur la piste provoquant l'abandon de l'épreuve ou l'évacuation d'un concurrent, seul un pilote sera autorisé à récupérer le solex de l'équipe et devra impérativement continuer sur le circuit dans le sens de la course.

Chaque équipage devra présenter un commissaire licencié et muni de son diplôme de commissaire de piste.

Article 2 :

Chaque équipage devra également posséder son propre extincteur à présenter au CONTROLE TECHNIQUE. L'extincteur sera pointé au numéro de l'équipage.
INTERDICTION FORMELLE DE FUMER DANS LES STANDS sous peine de pénalités et d'exclusion si récidive. Tapis absorbant dans les stands.
Stockages des hydrocarbures dans un container métallique.

L'accès au stand ce fera à pieds, dès la sortie du circuit et la sortie des stands jusqu'au circuit ce fera à pieds.

Article 3 :

Les pilotes devront obligatoirement être équipés d'un cuir, d'un casque intégral de moins de 5 ans (homologué et attaché) ainsi que des gants résistants. Des bottes cuirs ou chaussures montantes au-dessus des chevilles sont obligatoires (baskets, bottes caoutchouc interdites). Il est formellement interdit de circuler les bras nus ou les manches retroussées. Dorsales homologuée obligatoire.



Article 4

Les contrôles administratifs et techniques auront lieu le samedi 24 Aout de 8h à 10h et le dimanche 25 Aout de 9h à 10h. Les numéros de plaques sont attribués par les organisateurs du challenge de Bretagne. Les ravitaillements se feront uniquement dans la zone prévue à cet effet pendant l'endurance. **Le non-respect de ce point de règlement entraînera une neutralisation de 10 tours.**

Les opérations mécaniques seront **OBLIGATOIREMENT** faites au stand par les mécaniciens, **MOTEUR ARRETE IMPERATIVEMENT.**

Sur le circuit, seuls les petits dépannages pourront être effectués par le pilote en cause, sans aucune aide, sur le bord de la piste, à condition que la machine soit bien rangée et ne présente aucun danger pour les autres concurrents

Article 5 :

Les essais auront lieu le samedi 24 Aout de 11h à 12h et le dimanche 25 Aout de 10h30 à 11h30. Durant les essais les machines devront être munies de leurs numéros de course. Les différentes catégories prendront le départ en même temps pour l'endurance et la vitesse par catégorie. Un classement scratch sera établi, ainsi qu'un classement par catégories.

Article 6:

L'épreuve d'endurance aura lieu le samedi 24 Aout de 13h à 19h.

L'épreuve de vitesse aura lieu le dimanche 25 Aout de 11h50 à 18h.

La remise des prix de l'endurance aura lieu **pendant** la soirée plancha (sur réservation)



DISPOSITIONS COMMUNES A TOUTES LES CATEGORIES

- Cylindrée maxi 50 cm³, alésage maxi. 40 mm
- Les moteurs devront être monocylindre à piston alternatif avec vilebrequin principe d'origine avec bielle en porte à faux
- Aucun transfert ne devra déboucher dans le carter : diamètre de passage autorisé au plan de joint : 44 mm maxi
- Transmission par galet de diamètre constant sur la roue avant
- Le freinage devra être efficace : freins avant et arrière à commande indépendante. Les leviers de freins devront avoir une extrémité arrondie (leviers métalliques boulés uniquement)
- Aucune partie saillante ou coupante
- Guidon libre largeur mini 400 mm et maxi 750 mm
- La poignée des gaz doit revenir automatiquement
- Tout tube pouvant faire office d'emporte-pièce devra être bouché de façon efficace sauf le tube de fuite d'échappement qui ne pourra dépasser une ligne verticale tracée à l'aplomb du pneu arrière
- Silencieux obligatoire (la totalité des gaz devra transiter par le silencieux) et attaché.
- Boite à air conseillée
- Niveau sonore 102 dB à 13 m / seconde de déplacement du piston
- Les pédales seront remplacées par des repose-pieds repliables ne dépassant pas la largeur du pied sauf catégorie origine et origine améliorée
- La béquille, et les rétroviseurs devront être démontés
- Garde boue métallique interdit (sauf catégorie origine et origine améliorée)
- Les machines devront être équipées obligatoirement **d'un « coupe-circuit à l'arrachement » relié au pilote par un câble**
- Un deuxième moteur sera autorisé pour les courses de 6 heures et plus et devra être présenté au contrôle technique
- Un troisième pilote pourra participer aux courses de 6 heures et plus
- Les machines devront être équipées obligatoirement de trois plaques numéros en matière plastique souple : une plaque à l'avant et deux plaques à l'aplomb de la roue arrière. Dimensions des numéros : hauteur 140 mm min. largeur du trait 20 mm mi. Aucune autre inscription que les numéros de course ne devra figurer sur ces plaques. Numéros de type cristaux liquides interdits.
- L'essence sera celle des stations-service du réseau routier. *SANS additif*
- Si refroidissement liquide : eau uniquement
- Système de récupération des écoulements de reniflards conseillé
- Protection des volants magnétiques à rotor externe obligatoire.